

COMPTE RENDU COMPLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

Date de la convocation : 12 juin 2013

Secrétaire de séance : Monique FALIERES

Ouverture de séance 18h30 par Mr le Maire

Quorum étant atteint la séance peut commencer.

Mr le Maire demande s'il est possible d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- deux concernant l'encaissement de recettes
- un concernant une subvention aux sinistrés des inondations

L'ensemble du Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour ses ajouts

Mr le Maire demande que l'on fasse une minute de silence pour les victimes des inondations.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - VACHER - BISSO - EMERAS - FALIERES - MERILLOU - PATTI - NOEL - PETIT - BRAUD - COULOUMIERS - PRADEL - ASSAL - RIOU - ROUBENNE - MEYER - LUMEAU - BERGOUGNIOU - ARDERIU - CESSÉS

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - LASCROUX - MAUSSERVEY - FANTOVA

Procurations :

Mme CARIVEN donne procuration à Mr DAUVEL

Mme BROCHADO donne procuration à Mr ROUBENNE

Mr RAFFIER donne procuration à Mme FALIERES

Mr MULKAY donne procuration à Mr EMERAS

Mr LUMEAU donne procuration à Mr BERGOUGNIOU

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Arrivée de Mme VACHER à 19h, Mr LUMEAU à 19h30

Départ de Mr PRADEL à 20h, qui donne procuration à Cécile MEYER

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2013

Mr CESSÉS précise qu'il manquait deux chapitres importants : le premier concerne sa réponse à l'intervention de **Mr EMERAS** et le second où il précise qu'il ne peut pas se joindre à **Mr Le Maire** car il se présente aux prochaines élections municipales de 2014.

Mr Le Maire lui précise que s'il le souhaite nous irons dans son sens.

Mr ARDERIU se demande si le fait que les noms des jurys d'assises n'apparaissent pas dans le compte-rendu est volontaire. Il précise aussi que contrairement à ce qui est écrit il était présent à ce conseil municipal.

Mr BERGOUGNIOU ne participera pas à ce vote car il était absent.

POUR21

CONTRE.....3 (Mr LUMEAU - Mme ANDRAU - Mr ARDERIU)

ABSTENTION0

Ne participe pas au vote : Mr BERGOUGNIOU

2. DECISIONS DU MAIRE

Je vous rappelle qu'en application des délibérations du 28 mars 2008 et du 23 juin 2008 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), j'ai été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

2013-9 du 21 mars :

Consultation sondage de Sol - Future crèche

Bureau d'études Sols et Eaux

Montant total de 3 552.20 € HT, soit 4 248.43 € TTC

2013-10 du 21 mars :

Consultation hydrocurage et inspection TV - société SRA SAVAC

Montant total de 7 800.00 € HT, soit 9 328.80 € TTC.

2013-11 du 2 avril :

Annule et remplace la décision municipale n°9-2013

Consultation sondage de Sol - Future crèche

Montant total avec options de 4 827.20 € HT, soit 5 773.33 € TTC.

2013-12 du 3 avril :

Réfection de réseaux pluviaux et de portions de voirie - Société TP D'OC SAS

Montant total de 11 308.20 € HT soit 13 524.61€ TTC.

2013-13 du 3 avril :

Analyse des besoins sociaux du CCAS - Société COMPAS TIS

Montant total de 5 425 € HT soit 6 488.30 € TTC

2013-14 du 5 avril :

Maintenance et entretien des installations thermiques ECS, VMC et CTA - société DALKIA France

Montant total de 13 611.00 € HT soit 16 278.76 € TTC

2013-15 du 5 avril :

Fourniture de points d'eaux aux préfabriqués de l'école élémentaire des Trois Chênes - société G-TEC

Montant total de 6 111.38 € HT soit 7 309.21 € TTC

2013-16 du 9 avril :

Création et reprise de plateaux ralentisseurs sur la RD 65, RD 42 et avenue des mûriers - groupement sociétaire GME LHERM TP MP/EXEDRA PM dont le mandataire est LHERM TP MP

Tranche 1 (ferme)

Montant total de 97 777.50 € HT soit 116 941.89 € TTC

Tranche 2 (conditionnelle - 6 mois)

Montant total de 40 376.20 € HT soit 48 289.94 € TTC

Montant total du marché : 138 153.70 € HT soit 165 231.83 € TTC

2013-17 du 17 mai :

Maintenance informatique - AGORA VITA

Montant de 9 520.00 € HT soit 11 385.92 € TTC

2013-18 du 17 mai :

Convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz - GRDF

Autorisation d'une servitude de passage sur une parcelle de La Salvetat St Gilles désignée ci-après :

-AB n° 74 , contenance 7 528 m², impasse du Troncou, longueur empruntée de 100 ml

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA FUTURE CRECHE DES PARADETS

Mr ARDERIU demande si on a rencontré les riverains. Mr le Maire lui précise qu'effectivement avec l'architecte une réunion a eu lieu et le projet a été présenté aux riverains.

Mr ARDERIU précise que les riverains ne sont pas très contents par ce projet et son implantation.

Mr CHAGNIOT ajoute aussi que lorsque nous avons implanté le collège il n'y a pas eu de tollé semble-t-il et qu'en ce qui concerne la crèche rue Des Coquelicots, les gens ont un avis positif.

Mr le Maire rappelle que lorsque les gens veulent vendre ou lorsque l'on veut acheter on met toujours en avant la proximité des services publics : école, crèche, etc... et que ce sont des éléments qui valorisent à la fois le quartier et les habitations.

Mr CESSSES est tout à fait d'accord avec Mr ARDERIU et qu'il ne faut pas stigmatiser les riverains parce qu'ils vont perdre un espace vert important. A son sens il pense qu'il aurait pu y avoir d'autres solutions alternatives pour implanter la crèche.

Pour Mr le Maire il s'avère que certains riverains ont compris l'intérêt de ce projet.

Mr CESSSES estime que l'on aurait pu privilégier d'autres modes de garde notamment les assistantes maternelles voir les orienter vers le privé.

Mr CESSSES déplore que Mr le Maire n'écoute pas les gens, qu'il ne pense qu'à bétonner.

Mr le Maire met en avant le rôle du relais assistantes maternelles (RAM) notamment dans sa fonction d'interface entre l'offre et la demande.

Mme PETIT précise que les Assistantes Maternelles privées ont des exigences horaires et des tarifs qui restent prohibitifs pour certaines familles.

Arrivée de Madame VACHER 19h

Mr le Maire demande que l'on revienne sur l'aide financière pour la crèche et non pas sur l'opportunité de son implantation.

Mr CESSSES précise qu'il votera contre. Mr le Maire décide de passer au vote.

POUR21
CONTRE.....1 (Mr CESSSES)
ABSTENTION.....4

4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE POUR LA FUTURE CRECHE DES PARADETS

Mr CESSSES précise que sur ce dossier il n'accompagnera pas Mr le Maire.

POUR21
CONTRE.....1 (Mr CESSSES)
ABSTENTION4

5. BILAN DES ACQUISITIONS & CESSIONS IMMOBILIERES 2012

Voté à l'unanimité

6. REVALORISATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

6-1 RESTAURATION SCOLAIRE

Mr CESSSES déplore une augmentation disparate des tarifs.

Mme VACHER intervient pour préciser que tout a été fait pour favoriser les bas revenus notamment sur les 1ère et 2ème tranches.

Mr ARDERIU note que les tarifs pour les enfants augmentent plus que pour les adultes.

Mme VACHER rappelle que la collectivité prend en charge 50 % du tarif.

POUR22
CONTRE.....4 (Mr LUMEAU - Mme ANDRAU - Mr BERGOUGNIOU - Mr ARDERIU)
ABSTENTION0

6-2 RESTAURATION ENSEIGNANTS & EMPLOYES

POUR22
CONTRE.....4 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M. ARDERIU)
ABSTENTION0

7. REVALORISATION DES TARIFS DU CLAE & DE L'ALSH

7-1 REVALORISATION DES TARIFS DE L'ALAE

Mr ARDERIU se félicite de la suppression du forfait qui conduit à une baisse de l'ensemble des tarifs pour les parents ce qui lui paraît être une démarche positive.

Mr le Maire rappelle que le taux de prise en charge pour cette prestation est de 80 % pour la commune.

Mr BERGOUGNIOU indique que dans ce système, les parents vont payer réellement ce qu'ils consomment ce qui est intéressant pour eux, et dans ces conditions il votera pour.

Mme VACHER informe le Conseil Municipal que malgré cette légère hausse nous avons maintenu le taux d'encadrement précédemment demandé par la CAF et qui était pour les maternelles de un encadrant pour 10 enfants et 12 enfants en élémentaire.

Voté à l'unanimité

7-2 REVALORISATION DES TARIFS DE L'ALSH

Mr ARDERIU est contre l'augmentation et pense que la commission aurait dû travailler sur ce sujet au préalable.

POUR22

CONTRE.....4 (Mr LUMEAU - Mme ANDRAU - Mr BERGOUGNIOU - Mr ARDERIU)

ABSTENTION0

8. REPARTITION INTERCOMMUNALE : CHARGE DES ECOLES

Voté à l'unanimité

9. REVISION DU REGLEMENT DES CRECHES MUNICIPALES

Voté à l'unanimité

Mr LUMEAU arrive à 19h30 sa procuration est levée

10. SDEHG : EFFACEMENT DES RESEAUX AVENUE SAINTE GERMAINE

Mr CESSÉS étant riverain il ne participe pas au vote.

11. SDEHG : REACTUALISATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES ROSES & RUE DES VIOLETTES

Voté à l'unanimité

11BIS SDEHG : DEMANDE DE BRANCHEMENT POUR LE CIMETIERE

Voté à l'unanimité

12. REVALORISATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Mr ARDERIU précise ce qu'il avait dit il y a 3 ans, il trouve cela très cher pour les personnes de La Salvétat Saint Gilles qui veulent organiser des réunions privées.

Mme VACHER fait remarquer au Conseil Municipal que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires nous aurons besoin de plus en plus des salles et que cela va devenir très compliqué d'en obtenir une.

Mr ARDERIU prime son désaccord sur la différence entre les gens de La Salvétat Saint Gilles et les élus, le tarif pour ces derniers est trop bas.

Mr CHAGNIOT précise que les élus ont droit de réserver une salle une seule fois par an et qu'avant, cela était gratuit.

Mr CHAGNIOT rappelle que les associations sont prioritaires et que les salles étaient gratuites pour les élus.

Pour Mr BERGOUGNIOU les élus semblent privilégiés.

Mr LUMEAU demande ce que l'on entend par responsable d'association.

Mr le Maire lui précise que ce sont ceux qui ont la responsabilité dans le bureau et qui encadrent les jeunes sous le couvert du Président.

POUR22

CONTRE.....4 (Mr LUMEAU - Mme ANDRAU - Mr BERGOUGNIOU - Mr ARDERIU)

ABSTENTION0

13. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH

Voté à l'unanimité

Départ de Mr PRADEL à 20h, qui donne procuration à Cécile MEYER.

14. CREATION & DECLARATION DE VACANCE POUR LE POSTE DE COORDINATEUR PETITE ENFANCE JEUNESSE

Mme VACHER expose la nécessité de coordonner l'ensemble des services liés à la petite enfance afin de lui donner une cohérence et de déterminer une stratégie permettant de mettre en place une politique éducative globale. C'est la raison pour laquelle il conviendrait de créer ce poste.

Mr CESSSES demande s'il y a des solutions en interne notamment par le biais de la formation.

Mr ARDERIU demande des précisions sur le profil du poste.

Mr le Maire précise qu'il faut une bonne connaissance de la fonction publique territoriale ainsi qu'une expérience similaire du poste et surtout une bonne maîtrise de l'ensemble des institutions lié à la petite enfance.

Voté à l'unanimité

15. ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE POLICE MUNICIPALE POUR UN GARDIEN DE POLICE

Mr BERGOUGNIOU ne participe pas au vote.

POUR25

CONTRE.....0

ABSTENTION0

Ne participe pas au vote : Mr BERGOUGNIOU

16. ACQUISITION DE PARCELLE

Voté à l'unanimité

**17. COMMUNES SINISTREES PAR LES INONDATIONS - SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A L'AMF 31**

Cécile MEYER demande le retour de l'utilisation de cette subvention.

Voté à l'unanimité

18. SOLDE SNC ZAC DE L'APOUTICAYRE

Il s'agit d'encaisser la somme de 5 961 € pour clôturer définitivement cette opération.

POUR22

CONTRE.....4 (Mr LUMEAU - Mme ANDRAU - Mr BERGOUGNIOU - Mr ARDERIU)

ABSTENTION0

19. DEDOMMAGEMENT ACCIDENT VEHICULE DE GENDARMERIE

Voté à l'unanimité

Pour information Mme VACHER donne les nouveaux horaires des rythmes scolaires qui sont :

Lundi	9-12h - 14-16h15
Mardi	9-12h - 14-16h15
Mercredi	9-12h
Jeudi	9-12h - 14-16h15
Vendredi	9-12h - 14-16h15

Activités pédagogiques complémentaires

Mardi	16h15-17h
Jeudi	16h15-17h

QUESTIONS DE GROUPES

Bien Vivre à La Salvetat

Mr CESSÉS

L'équipe municipale actuelle a décidé de déplacer l'infrastructure rugbystique, les équipements et terrains seront donc déménagés à proximité du collège. Merci d'informer le CM de la destination finale des terrains laissés vacants par cette opération. Il serait également intéressant de partager avec le CM vos intentions sur les terrains de tennis qui se retrouveront par le fait isolé. Pour l'ensemble de ce projet, pourriez-vous nous communiquer l'agenda de leurs réalisations.

Mr le Maire répond qu'en l'état actuel du dossier il n'est pas prévu de déplacer l'ensemble des équipements rugbystiques, que par ailleurs le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur un projet de réaménagement, qui fera l'objet d'une réflexion en commission dans les mois à venir.

Fin de la séance 20h30 - 20h45